



Midwifery Council of New Brunswick

**Conseil de l'Ordre des sages-femmes
du Nouveau-Brunswick**

Rapport annuel 2018-2019

31 juillet 2019

Vision

Les gens du Nouveau-Brunswick ont accès aux soins complets et de haute qualité des sages-femmes inscrites.

Mission

Servir l'intérêt du public en réglementant et en faisant progresser les soins sécuritaires et professionnels des sages-femmes à l'échelle de la province du Nouveau-Brunswick.

Mandat

La *Loi sur les sages-femmes* a pour mandat, notamment :

- a) de réglementer l'exercice de la profession de sage-femme;
- b) d'établir, de maintenir et de préconiser les normes d'exercice de la profession de sage-femme;
- c) d'établir, de maintenir, de concevoir et de préconiser les règles déontologiques de la profession de sage-femme.

Sommaire

Le présent rapport annuel est le troisième du Conseil de l'Ordre des sages-femmes du Nouveau-Brunswick (COSFNB) et fait état des travaux et des activités menés par le Conseil du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

Les principales activités du COSFNB ont été les suivantes :

- Inscription de la quatrième sage-femme, inscription des sages-femmes en exercice probatoire qui remplacent les sages-femmes inscrites en congé et renouvellement des inscriptions;
- Établissement d'une catégorie de membres non actifs pour l'inscription;
- Élaboration des règlements administratifs;
- Élaboration du processus de traitement des plaintes;
- Préparation de la mise en place du rôle de deuxième intervenant;
- Le COSFNB demeure membre du Conseil canadien des ordres de sages-femmes (CCOSF), au sein duquel la registraire occupe un poste de directrice.

Réunions et composition du Conseil

Le Conseil de l'Ordre des sages-femmes s'est réuni à 10 reprises cette année, pour une durée moyenne de 60 minutes par réunion.

D^{re} Deborah Harding, sage-femme inscrite (présidente)

Heather Burse, ministère de la Santé

Tina Emond, Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick

D^{re} Erica Frecker, Collège des médecins et chirurgiens du Nouveau-Brunswick

Virginia Gillmore, représentante du public

Melissa Langlais, sage-femme inscrite

George Murray, représentant de l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick jusqu'à son départ le 6 décembre 2018. Présentement en attente de la nomination du nouveau représentant dont la candidature a été soumise le 13 mars 2019.

Kelly Ebbett, registraire

Activités du Conseil

Échelle locale et provinciale

- Poursuite de la mise en œuvre de la profession de sage-femme – communication et collaboration régulières avec le ministère de la Santé et le Réseau de santé Horizon. La registraire a assisté aux réunions en tant que membre du comité des soins cliniques.
- Accord de subvention conclu pour le financement du Conseil (avril 2018).
- Élaboration et soumission de la proposition de budget pour l'exercice financier de 2018-2019 (octobre 2018).
- Révision des heures de travail de la registraire :
 - La registraire a été embauchée à temps partiel en 2016, à raison de deux jours par semaine. Compte tenu de la charge de travail, les heures de travail hebdomadaires de la registraire ont toutefois dépassé l'estimation initiale pour une deuxième année consécutive. À la suite d'une évaluation et de discussions, le Conseil a convenu d'augmenter les heures de travail de la registraire à 2,5 jours par semaine pour 2018-2019 étant donné que des fonds sont disponibles.
- Participation de la registraire à la première Journée d'éducation périnatale, organisée par le Réseau de santé Horizon (mai 2018).
- Présence de la registraire au discours du Trône marquant l'ouverture de la session de la législature le 20 novembre 2018.

- Élaboration de la politique relative aux deuxièmes intervenants ainsi que du processus d’approbation :
 - L’intervention des professionnels de la santé dans le rôle de deuxième intervenant fait partie intégrante des programmes de sages-femmes partout au Canada. Puisque deux professionnels qualifiés doivent être présents à tous les accouchements, y compris les accouchements à domicile, les deuxièmes intervenants sont essentiels à l’exercice de la profession dans les petites régions ou les régions rurales. Cette mesure améliore l’accès aux accouchements planifiés à domicile, prévoit un équilibre dans l’horaire du personnel en disponibilité pour la sage-femme et assure la durabilité du programme.
 - Le COSFNB a continué à se préparer pour ce rôle en approuvant le processus de demande des professionnels intéressés et en élaborant la formation relative à l’accouchement à domicile pour les deuxièmes intervenants (15 août 2018). Le COSFNB fait figure de chef de file à l’échelle nationale en rendant cette formation obligatoire pour tous les deuxièmes intervenants du Nouveau-Brunswick. L’objectif est de mieux faire connaître le rôle et d’assurer une plus grande collaboration des divers professionnels de la santé présents aux accouchements à domicile avec les sages-femmes, conformément à la Politique relative aux deuxièmes intervenants du COSFNB.
 - Le 13 mars 2019, on a annoncé qu’un programme de formation des deuxièmes intervenants pourrait être offert au personnel infirmier (infirmières et infirmiers immatriculés seulement) dans le cadre du programme de sages-femmes du Réseau de santé Horizon en attendant que le Conseil du Trésor termine ses travaux de classification du poste de deuxième intervenant. Tous les professionnels de la santé mentionnés dans la politique du COSFNB pourront alors présenter une demande à titre de deuxièmes intervenants.
- Examen du programme Maintien des compétences et perfectionnement professionnel (MCP) avec les sages-femmes à la suite de leur première année d’exercice au Nouveau-Brunswick (novembre 2018).

- Élaboration d'un formulaire d'évaluation de la cliente pour le MCPP des sages-femmes, qui a été distribué à tous les membres de la profession (février 2019).
- Élaboration de la Politique sur l'inscription des membres non actifs (décembre 2018).
- Élaboration du Manuel de traitement des plaintes pour inconduite professionnelle (adoption le 13 février 2019).
- Élaboration des Règlements administratifs du COSFNB (adoption le 12 décembre 2018).
- Inscription des sages-femmes en exercice probatoire à compter de janvier 2019.
 - L'année a été difficile pour la dotation des sages-femmes dans le Réseau de santé Horizon, vu les congés de quatre sages-femmes occupant un poste permanent dans un cabinet à Fredericton. Des préoccupations ont été soulevées par rapport à l'iniquité des soins de santé offerts à la population francophone. Du début janvier au 31 mars 2019, seulement 1,5 poste de sage-femme en exercice probatoire a été pourvu. Les listes d'attente sont longues pour les soins de sage-femme partout dans la province. Il est évident que d'autres postes permanents de sage-femme doivent être créés à Fredericton et ailleurs au Nouveau-Brunswick.
- Renouvellement de l'inscription de toutes les sages-femmes inscrites du Nouveau-Brunswick (mars 2019).
- Réalisation de la collecte de données annuelle pour l'ICIS sur la main-d'œuvre de la santé (mars 2019).

Échelle nationale

- La registraire du COSFNB a été nommée directrice membre au conseil du CCOSF.
- Le rapport annuel des provinces et territoires a été soumis au CCOSF en août 2018.
- La registraire et la présidente ont assisté à l'assemblée annuelle du CCOSF, à Banff, en Alberta, en octobre 2018.

- La registraire et la présidente ont participé à l'assemblée du Réseau canadien des organismes de réglementation (RCOR), à Banff, en Alberta, en octobre 2018.
- Collaboration avec les provinces et territoires membres du CCOSF et projets d'harmonisation des politiques et des documents.
- Renouvellement de l'adhésion au CCOSF.
- Participation aux comités du CCOSF :
 - Comité de l'examen du Conseil canadien des ordres de sages-femmes (CCOSF);
 - Comité sur l'exercice de la profession (son projet prioritaire est l'examen et l'harmonisation des compétences avancées dans la profession de sage-femme);
 - Comité des inscriptions – la registraire du COSFNB a été élue présidente.

Nombre de sages-femmes inscrites au Nouveau-Brunswick en date du 31 mars 2019

Total de six sages-femmes inscrites au tableau du COSFNB

Membres actifs = 2

Membres non actifs = 4

Buts et objectifs pour 2018-2020

État d'avancement des travaux (2019)

But n° 1	Modifier la <i>Loi sur les sages-femmes</i> d'ici 2020.	<u>État d'avancement des travaux</u>
Objectif	Apporter les précisions et les modifications nécessaires pour passer d'une loi d'intérêt publique à une loi d'intérêt privé.	Faire des recherches et élaborer les modifications pour qu'elles soient conformes à un organisme d'autoréglementation (c.-à-d. composition du Conseil et inclusion des étudiants des programmes de formation de sages-femmes).

Objectif	Mettre au point la structure de gouvernance du Conseil.	Achèvement des règlements administratifs le 12 décembre 2018. En attente de la traduction vers le français, après quoi les règlements administratifs seront affichés sur le site Web du COSFNB.
But n° 2	D'ici 2020, réviser et établir les politiques et lignes directrices du Conseil en tenant compte de l'évolution continue dans les autres provinces et territoires canadiens où les sages-femmes exercent leur profession.	<u>État d'avancement des travaux</u>
Objectif	Évaluer le Programme de maintien des compétences (PMC).	Examen et révision des politiques et des lignes directrices le 12 décembre 2018, appelées maintenant Politique sur le maintien des compétences et le perfectionnement professionnel (MCP).
Objectif	Collaborer avec le CCOSF pour entretenir des communications régulières avec les autres provinces et territoires.	Mise sur pied du comité sur les inscriptions du CCOSF. La registraire du COSFNB a été élue présidente.
Objectif	Examiner et élaborer un processus de reconnaissance des compétences avancées en tenant compte des programmes de formation, de l'exercice actuel de la profession de sage-femme et du CCOSF.	Le CCOSF est en train d'examiner les compétences avancées. Le COSFNB continuera d'utiliser les processus du CCOSF.
But n° 3	Les sages-femmes inscrites exercent leur profession dans l'ensemble de la province.	<u>État d'avancement des travaux</u>
Objectif	Collaborer avec le ministère de la Santé et les régies régionales de la santé en ce qui a trait à l'exercice continu de la profession de sage-femme au Nouveau-Brunswick et apporter une aide advenant l'élargissement de la portée du programme de sages-femmes.	Maintien de la collaboration. La registraire continue de siéger au comité des soins cliniques du Réseau de santé Horizon.

But n° 4	Fournir un cadre de référence pour la reconnaissance des deuxièmes intervenants d'ici 2019	<u>État d'avancement des travaux</u>
Objectif	Collaborer avec le ministère de la Santé et les régies régionales de la santé pour la mise en place du rôle de deuxièmes intervenants qualifiés, conformément à la politique du COSFNB.	Réunion tenue le 13 mars 2019 pour procéder à la mise en place du rôle des deuxièmes intervenants. Les travaux sont en cours.

Comités du Conseil de l'Ordre des sages-femmes

Comité thérapeutique

Mandat : Le comité thérapeutique fait des recommandations sur les sujets suivants :

- a) les catégories de médicaments qu'une sage-femme peut prescrire et administrer;
- b) les épreuves de dépistage et de diagnostic que les sages-femmes peuvent prescrire et interpréter.

Membres : D^{re} Deborah Harding, sage-femme et présidente intérimaire

Ashley Kaye, sage-femme

D^{re} Erica Frecker, M.D. (gynécologue-obstétricienne)

D^{re} Louise Plant, M.D. (médecin de famille)

George Murray, (pharmacien) jusqu'à son départ le 6 décembre 2018

Kelly Ebbett (registraire), secrétaire

Le comité a tenu une réunion le 31 octobre 2018, conformément aux règlements administratifs.

Comité d'appel des inscriptions

Mandat : Recevoir les demandes d'appels des candidats qui se sont vu refuser l'inscription afin de prendre une décision définitive.

Membres : Melissa Langlais, sage-femme inscrite

D^{re} Deborah Harding, sage-femme inscrite

Virginia Gillmore, représentante du public

- Une inscription a été refusée, mais aucune demande d'appel n'a été reçue.

Comité des plaintes

Mandat : La registraire peut recevoir une plainte par écrit au sujet d'une sage-femme inscrite. La registraire doit transmettre la plainte au comité des plaintes si la conduite ou les actions visées par la plainte sont susceptibles de témoigner d'une mauvaise conduite, d'une incompétence ou d'une incapacité professionnelle. Paragraphe 39(3) de la *Loi sur les sages-femmes*.

Membres : Ashley Kaye, sage-femme inscrite

Ann Montgomery, sage-femme inscrite

Lisa Ouellette, représentante du public

- Aucune plainte n'ayant été déposée, le comité des plaintes ne s'est pas réuni au cours de l'année.

Comité de discipline

Le comité de discipline peut recevoir des allégations de la part du comité des plaintes. Une audience peut avoir lieu. Des directives seront alors fournies à la registraire au sujet de l'inscription de la sage-femme inscrite.

Membres : Melissa Langlais, sage-femme inscrite

Barbara Borland, sage-femme inscrite

Nicole Basque, représentante du public

- Aucune plainte n'ayant été déposée, le comité de discipline ne s'est pas réuni au cours de l'année.

Politiques et lignes directrices

- ✓ Lignes directrices sur l'équipement et les matériels pour l'accouchement à domicile **Révision** le 15 août 2018
- ✓ Politique relative au deuxième intervenant **Révision** le 15 août 2018
- ✓ Lignes directrices pour le deuxième intervenant **Adoption** le 15 août 2018
- ✓ Politique relative aux droits d'inscription **Révision** le 15 août 2018
- ✓ Politique sur les exigences liées à l'inscription initiale **Examen** le 15 août 2018
- ✓ Politique sur l'utilisation du titre **Examen** le 15 août 2018
- ✓ Politique sur la présentation du certificat **Examen** le 15 août 2018
- ✓ Lignes directrices : Maintien des compétences et perfectionnement professionnel **Révision** le 12 septembre 2018.
- ✓ Politique sur le maintien des compétences et le perfectionnement professionnel **Révision** le 12 décembre 2018. (Ce document combine maintenant l'ancienne Politique relative aux exigences en matière de formation continue obligatoire, datant de novembre 2016, et le document sur le programme de maintien des compétences aux fins du renouvellement de l'inscription, datant d'octobre 2016.)
- ✓ Politique sur l'inscription des membres non actifs **Adoption** le 12 décembre 2018
- ✓ Règlements administratifs du COSFNB **Adoption** le 12 décembre 2018

Midwifery Council of New Brunswick/Conseil de l'Ordre des sages-femmes du Nouveau-Brunswick

États financiers

(Non vérifiés – voir l'avis au lecteur)

Au 31 mars 2019

	Page
AVIS AU LECTEUR	1
ÉTATS FINANCIERS	
État des opérations et modifications à l'actif net	2
État de la situation financière	3
Remarques sur les états financiers	4



AVIS AU LECTEUR

À : Conseil d'administration
Midwifery Council of New Brunswick/Conseil de l'Ordre des sages-femmes du
Nouveau-Brunswick.

À partir des renseignements fournis par la direction, nous avons préparé le présent état de la situation financière du Midwifery Council of New Brunswick/Conseil de l'Ordre des sages-femmes du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2019 ainsi que l'état des opérations et les modifications à l'actif net pour l'exercice financier qui vient de se terminer. Nous n'avons effectué aucune vérification et nous ne nous sommes pas engagés à faire une telle vérification de ces états financiers, par conséquent nous n'exprimons aucune assurance à leur sujet. Le lecteur est donc averti que ces états financiers pourraient ne pas être appropriés pour les fins visées.

Fredericton (N.-B.)
le 3 juin 2019

Comptables agréés

Nicholson & Beaumont
Chartered Professional Accountants

**Midwifery Council of New Brunswick/Conseil de l'Ordre
des sages-femmes du Nouveau-Brunswick**

État des opérations et modifications à l'actif net

(Non vérifiés – voir l'avis au lecteur)

Pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 mars 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Revenus		
Subventions	75 000 \$	75 000 \$
Droits d'inscription	2 011	3 158
Revenu en intérêts	<u>122</u>	<u>-</u>
	<u>77 133</u>	<u>78 158</u>
Dépenses		
Amortissements	211	302
Conférences	5 564	1 885
Consultation	500	633
Honoraires	4 100	3 835
Assurances	3 431	3 346
Intérêts et frais bancaires	100	79
Frais de repas et de représentation	645	190
Frais de bureau	4 431	4 543
Honoraires professionnels	18 535	13 214
Salaires	42 490	32 381
Frais de déplacement	<u>2 572</u>	<u>2 296</u>
	<u>82 579</u>	<u>62 684</u>
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	<u>(5 446)</u>	15 474
Surplus – Début de l'année	<u>30 442</u>	<u>14 968</u>
Surplus – Fin de l'année	<u>24 996 \$</u>	<u>30 442 \$</u>

Les remarques sur les états financiers font partie intégrante des présents états financiers.

Midwifery Council of New Brunswick/Conseil de l'Ordre des sages-femmes du Nouveau-Brunswick

État de la situation financière

(Non vérifié – voir l'avis au lecteur)

Au 31 mars 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Actif		
Actuel		
Liquidités	25 654 \$	30 487 \$
Investissements	1 000	1 000
Créditeurs	407	-
Charges payées d'avance	2 633	2 553
	<u>29 694</u>	<u>34 020</u>
Biens immobiliers et équipement - Remarque 2	<u>493</u>	<u>704</u>
Actif total	<u>30 187 \$</u>	<u>34 724 \$</u>
Passif		
Actuel		
Créditeurs et charges à payer	5 191 \$	4 282 \$
Actif net		
Surplus	<u>24 996 \$</u>	<u>30 442 \$</u>
Total passif et actif net	<u>30 187 \$</u>	<u>34 724 \$</u>

Directeur

Les remarques sur les états financiers font partie intégrante des présents états financiers.

Midwifery Council of New Brunswick/Conseil de l'Ordre des sages-femmes du Nouveau-Brunswick

Remarques sur les états financiers

(Non vérifié – voir l'avis au lecteur)

Au 31 mars 2019

1. Objet de l'organisme

Le Conseil de l'Ordre des sages-femmes a été établi en vertu de la *Loi sur les sages-femmes*. Il a pour mandat de réglementer la pratique de la profession de sage-femme dans la province du Nouveau-Brunswick. L'organisme est inscrit comme un organisme à but non lucratif en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, par conséquent, est exonéré de l'impôt sur le revenu.

2. Biens immobiliers, installations et équipement

	<u>Coût d'origine</u>	<u>Amortissements accumulés</u>	<u>Valeur comptable nette</u>	
			<u>2019</u>	<u>2018</u>
Matériel informatique	<u>1 184 \$</u>	<u>691 \$</u>	<u>493 \$</u>	<u>704 \$</u>